



Charte d'Organisation Tournoi Jeunes Labellisé LIFB

Article 1 : Objet

Afin d'encourager la revalorisation de notre élite régionale, la Ligue Ile-de-France de Badminton met en place un label pour les tournois privés organisés par les clubs ou Comités Départementaux.

Cette charte a pour but de définir les conditions minimales que doit satisfaire l'organisation d'une telle compétition ainsi que les aides que la Ligue peut accorder aux organisateurs.

Article 2 : Label « Tournoi Labellisé »

Après demande par le club organisateur et consultation de la Commission des opérations sportives, le Label est délivré par la Ligue. Il n'est pas obligatoirement renouvelé d'une année sur l'autre.

Il permet de référencer le tournoi comme compétition régionale sur l'interface de POONA (dans la réforme des classements de septembre 2015, les compétitions régionales rapportent plus de points que les compétitions de clubs ou Comités).

C'est la raison pour laquelle le tournoi doit être uniquement Jeunes et non Jeunes/Vétérans par exemple.

Sur la saison 2016-2017, trois dates ont été bloquées pour recevoir un tournoi :

- 20 et/ou 21 octobre 2017
- 14 et/ou 15 janvier 2017
- 25 et/ou 26 mars 2017

Un seul tournoi sera labellisé par date.

Les candidatures sont ouvertes dès le 15 juin et ce jusqu'à la veille de la date limite de délivrance du Label.

Les dates limites de délivrance du label sont les suivantes :

- 20 juillet pour le tournoi du 20 et/ou 21 octobre 2017
- 14 octobre pour le tournoi du 14 et/ou 15 janvier 2017
- 25 décembre pour le tournoi du 25 et/ou 26 mars 2017

Article 3 : Critères d'attribution

En cas de nombreuses demandes ou sur des dates identiques, les critères d'attributions seront les suivants :

- L'organisateur offrant une compétition avec le plus grand nombre de tableaux
- Le niveau du label fédéral EFB (un nombre d'étoile important sera favorisé) du club recevant la compétition.
- En cas d'égalité des critères ci-dessus : un club n'ayant jamais reçu ce label sera prioritaire sur un club ayant organisé la saison précédente.
- En cas de nouvelle égalité, le club avec le plus grand nombre de licences jeunes sera désigné.

Article 4 : Organisation du tournoi

Le tournoi doit respecter les règlements fédéraux et régionaux en matière d'organisation de compétitions

Le tournoi doit être ouvert à tous les départements d’Ile-de-France et l’ensemble des Ligues Régionales de la Fédération Française de Badminton afin de permettre aux jeunes franciliens non retenus aux TNJs de marquer des points et rencontrer des joueurs d’autres départements.

Les tableaux poussins, benjamins et minimes doivent être ouverts dans quatre disciplines (SH, SD, DH, DD)

Le tournoi pourra être ouvert aux cadets et le mixte pourra être proposé à l’ensemble des catégories.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions seront réalisées par l’organisateur.

Article 6 : Buvette

Le club organisateur doit mettre en place une buvette.

Article 7 : Récompenses

Des récompenses devront être prévues par le club au minimum pour les finalistes.

Article 8 : Juge Arbitres

Le JA est à trouver par le club organisateur

Article 9 : Communication

Club : communication habituelle

Ligue :

- Site internet de la Ligue : www.lifb.org
- Une newsletter par tournoi aux jeunes et clubs
- Vers les comités franciliens
- Vers les autres Ligues Régionales de la FFBaD
- Aux responsables ETR des Ligues Régionales de la FFBaD

Article 10 : Semaine suivant le tournoi

Le club doit :

- Transmettre à la Ligue une copie du fichier du tournoi
- Transmettre à la Ligue le Palmarès